

Introduction

Le présent travail porte sur la description lexicographique de la terminologie du droit dans le contexte de la traduction plus ou moins automatique. Nous utilisons un modèle de description lexicale de l'approche orientée objet de W. Banyś qui propose une analyse linguistique basée sur le paradigme objet, issu de l'informatique.

L'objectif de notre étude est l'élaboration d'un dictionnaire électronique bilingue qui servira à la traduction spécialisée en matière de droit. Par conséquent, notre recherche se caractérise par l'étude des unités lexicales dans le discours spécialisé et vise la description lexicographique du lexique spécialisé repéré dans les corpus de textes spécialisés du domaine du droit. Les unités spécialisées sur lesquelles nous nous concentrons et qui servent à illustrer la démarche présentée appartiennent à la classe d'objets *<personnes liées par des relations de famille>*. Cette classe, vue de la perspective du discours juridique, fait l'objet de l'analyse lexicographique présentée dans la partie pratique de notre travail. Notre étude veut ainsi apporter une contribution à la description des unités lexicales spécialisées qui se caractérisent par leur double appartenance : aux langages courant et spécialisé. Notre étude se distingue également par la prise en considération des termes dénommant les acteurs juridiques, protagonistes des relations juridiques, négligés habituellement dans les études terminologiques, centrées sur les institutions juridiques.

L'analyse des unités lexicales issues du discours spécialisé place notre étude au sein de la terminologie, discipline qui traite nécessairement des unités appartenant à un discours spécialisé. Notons cependant que dans le cadre de notre recherche, le terme est considéré avant tout comme une unité lexicale faisant partie d'un discours spécialisé et comme tel, d'un système linguistique. La perspective que nous adoptons dans notre démarche est donc, d'abord et avant tout, de nature linguistique, ce qui explique la proportion entre considérations linguistiques et extralinguistiques de notre étude. Malgré le fait que le présent travail soit interdisciplinaire, l'accent principal est mis sur les aspects

linguistiques de la description du lexique spécialisé. Cette description est fondée sur le modèle qui met en évidence le comportement linguistique des unités lexicales spécialisées, observé dans des corpus comparables de textes spécialisés authentiques.

Notre étude se divise en deux grandes parties. La première, de nature descriptive, est consacrée à la question de son cadre disciplinaire et théorique, en passant des considérations plus générales vers les plus spécifiques. Dans le premier chapitre, de caractère introductif, nous nous soucions d'expliquer et de nous situer envers des notions évoquées dans l'intitulé de notre travail. Nous abordons donc des notions de traduction juridique et de texte juridique, ensuite de traductions automatique et assistée par ordinateur, pour arriver enfin à la terminologie et aux corpus linguistiques.

Dans le deuxième chapitre, nous présentons l'encadrement méthodologique de la description lexicographique orientée objet. Nous commençons par la discussion du paradigme objet et son utilité pour la modélisation du sens des expressions linguistiques, suivie par la présentation des notions fondamentales de notre cadre théorique, l'approche orientée objet. Dans les sections suivantes, nous examinons d'autres approches théoriques en relation avec l'approche orientée objet et son modèle de la description lexicographique, à savoir les classes d'objets de G. Gross, la théorie Sens-Texte, la théorie du lexique génératif et le modèle ontologique de WordNet.

Dans le troisième chapitre, nous abordons plus précisément les problèmes de la description du lexique spécialisé dans l'optique de notre cadre théorique. Afin d'identifier les objets de notre recherche, nous examinons la notion du lexique du droit et les différences entre la langue générale et le langage juridique. Dans le contexte du lexique spécialisé, nous discutons des phénomènes linguistiques, tels que la synonymie, la polysémie et le figement lexical, qui constituent la source des ambiguïtés dans la langue et, par conséquent, la partie essentielle de la description lexicographique, mais qui sont négligés par les approches classiques à la terminologie. Ensuite, nous présentons nos corpus de travail en justifiant leur choix. Ce chapitre se termine par la présentation du modèle appliqué à l'exploitation des ressources.

La seconde partie, de nature pratique, est entièrement consacrée à la description lexicographique de la classe d'objets <personnes liées par des relations de famille> à partir de corpus comparables pour le français et le polonais, effectuée dans le cadre méthodologique exposé dans la première partie de notre travail.